Lettre de la FARAPEJ

n°38 – novembre 2018

Spécial 25èmes Journées Nationales Prison

Sommaire

Soirée de lancement des Journées Nationales Prison 2018 ...1
Dossier d'animation.....2
Programme 3
Bienvenue aux nouvelles associations adhérentes.....4
Actualités et agenda de la FARAPEJ.....5

Ont participé à ce numéro : *Sébastien Montémont, Gaël Rabiers du Villars, Alexis Saurin, Bérangère Eldin, Jean-Claude Richard, Laetitia Tamadon*

Si vous souhaitez proposer un article sur une actualité de votre association, contactez nous !

Pour recevoir la lettre ou vous désabonner, merci d'envoyer un message à lettre@farapej.fr

FARAPEJ
22 rue Neuve des Boulets
75011 PARIS
www.farapej.fr
farapej@farapej.fr
01 55 25 23 75

POUR FAIRE UN DON CLIQUEZ ICI

Soirée de lancement des JNP

Le 16 novembre au Théâtre 13 à Paris

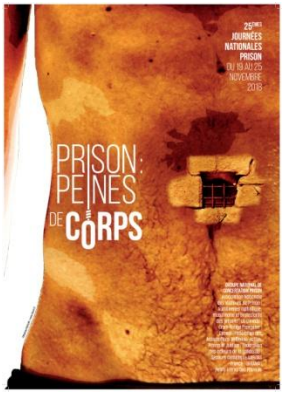

Le GNCP organise une soirée de lancement des Journées Nationales Prison le vendredi 16 novembre en collaboration avec le Théâtre 13. À cette occasion aura lieu une représentation de la pièce de théâtre ; « *Tous mes rêves partent de gare d'Austerlitz* » écrit par Mohamed Kacimi et mise en scène par Marjorie Nakache. À la fin de la représentation, se tiendra un débat en présence de Laurent Ridel, DI à la DISP de Paris. Puis vous pourrez prendre un verre dans le hall du théâtre, autour de la reconstitution d'une cellule, afin de prolonger le débat.

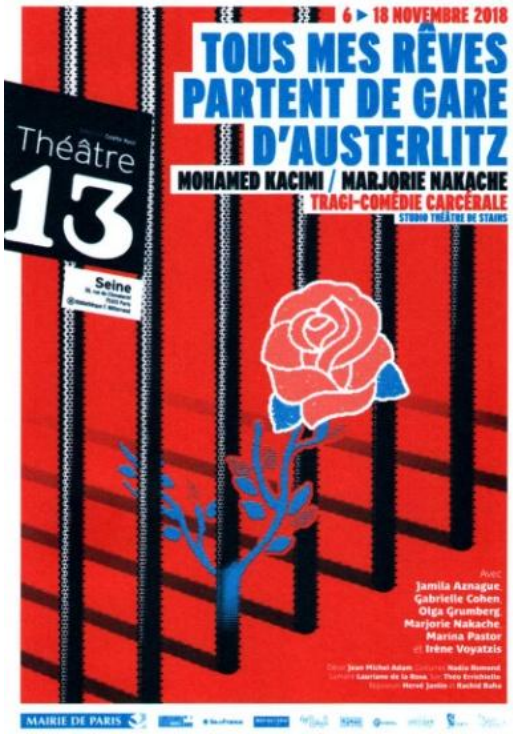

Dans une maison d'arrêt, cinq femmes se retrouvent tous les jours à la bibliothèque. Un soir de Noël, débarque une primo-arrivante Frida, arrêtée pour l'enlèvement de sa fille. Elle a été dénoncée au moment où elle achetait pour sa fille la pièce de Musset : *On ne badine pas avec l'amour*. Confrontée soudain à la réalité de l'enfermement, Frida veut mourir.
Pour la sauver, les autres femmes lui proposent de jouer une scène de la pièce.

« Cette pièce se veut un hommage à ces femmes recluses, enfermées dans la plus haute des solitudes, souvent, trop souvent même, victimes de la violence des hommes, et qui, privées de tout, parviennent tout de même à réinventer un monde où elles jouent à ne manquer ni de liberté ni d'humanité. » *Mohamed Kacimi*

1h30 sans entracte – conseillé à partir de 14 ans

« *Une écriture sensible à partir de témoignages recueillis en maison d'arrêt. Drôle et émouvant avec des comédiennes sur le fil.* » **L'Humanité**

« *Ce texte, reflet des réalités souvent très cruelles, traduit d'abord la formidable vitalité que les détenues peuvent déployer. Chaque interprète défend son personnage avec humanité, esprit, quelque chose d'espiègle par-dessus une sincérité bouleversante.* » **Le Figaro**

« *Une vitalité époustouflante par des comédiennes remarquables !* »
Le Monde Diplomatique

« *La force du collectif et le pouvoir de la langue, vive et pleine d'inventivité* » **Scène Web**

Infos pratiques

Théâtre 13 / Seine 30 rue du Chevaleret – 75013 Paris – Ⓜ Bibliothèque F. Mitterrand ♿
Horaires : du mardi au samedi à 20h, dimanche à 16h, relâche le lundi
Réservations : www.theatre13.com ou 01 45 88 62 22 (du lundi au samedi de 14h à 19h, le dimanche de 14h à 15h)
Prix des places : 26€ ; tarif réduit 17€ ; le 13 de chaque mois : tarif unique à 13€ ; 11€ (scolaires) ; 7€ (allocataires du Rsa)

Les 100 premières places sont offertes, inscrivez-vous par téléphone 01.55.25.23.75 avant le 14 novembre 2018 à 16h !

Passé ce délai, les places seront vendues 6€

Le dossier d'animation des JNP 2018

Comme chaque année, les associations du milieu prison-justice sont invitées à organiser des événements partout en France à l'occasion des Journées Nationales Prison. Elles se dérouleront cette année du **19 au 25 novembre 2018**, autour du thème **Prison : peines de corps**.

Thème

Le Groupe national de concertation prison (GNCP) propose d'organiser les échanges et les actions autour du thème des corps contraints par la peine. De la place du corps en prison à l'impact de la prison sur les corps, la prison se lit aussi sur les corps.

Dossier d'animation

Le dossier d'animation est destiné aux associations qui souhaitent participer aux JNP. Il apporte des éléments de réflexion et des outils pour l'organisation d'un événement national, régional ou local.

Pour enrichir vos réflexions et la finalisation des préparations de vos événements JNP, nous vous invitons à consulter certains documents produits par la fédération:

- Rapport de la FARAPEJ sur les prisons françaises pour le site de Prison Insider:
  https://www.prison-insider.com/fichepays/prisons-france

- Comptes-rendus des ateliers d'Assemblée générale relatifs à la thématique JNP:
  Table-ronde d'introduction: http://jraf2018.farapej.fr/CR0317_tableronde.pdf
  Atelier - Prisons d'aujourd'hui, prisons de demain : de la réalité à l'utopie carcérale : http://jraf2018.farapej.fr/CR0317_atelier1.pdf
  Atelier - Le corps surveillé par le prisme du placement sous surveillance électronique : http://jraf2018.farapej.fr/CR0317_atelier2.pdf
  Intervention du grand témoin: http://jraf2018.farapej.fr/CR0317_grandtemoin.pdf

- Et bien sûr le contre-rapport de la FARAPEJ sur la surpopulation et sa synthèse:
  http://www.farapej.fr/Dossiers/Surpopulation/Contrerapport_surpopulation_FINAL2018.pdf
  http://www.farapej.fr/Dossiers/Surpopulation/R%C3%A9sum%C3%A9_surpopulation_FINAL.pdf

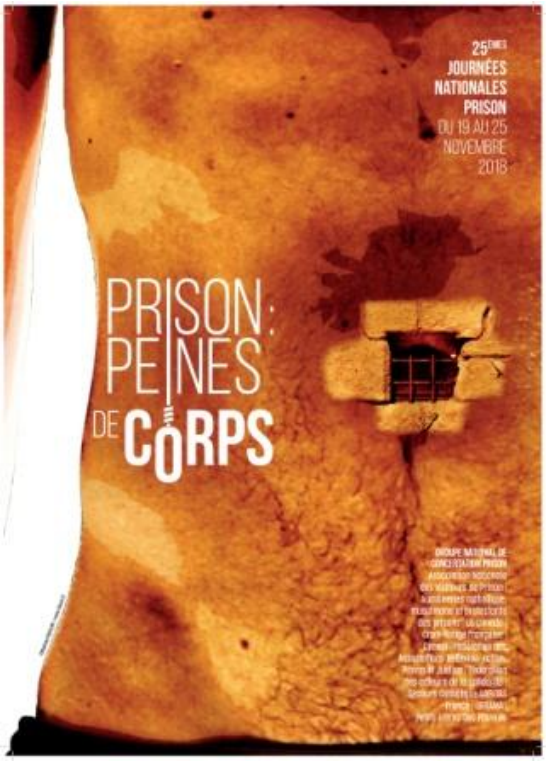

Programme

Présentation des évènements

Merci de renseigner vos évènements via ce lien :
https://framaforms.org/JNP2018

Quelques exemples en région…

Le Collectif Prison 44, constitué de 16 associations qui œuvrent dans ou autour des prisons de NANTES, vous propose dans le cadre des 25èmes Journées Nationales Prison deux rendez-vous.

Mercredi 21 novembre 20h30 Salle des Syndicats, 1 place de la Gare de l'Etat de Nantes (Entrée libre)
Table ronde avec Mélodie RENVOISE, Omar ZANNA et Dominique RAIMBOURG « Prison, peines de corps » suivi d'un échange avec les associations du Collectif Prison 44.

Lundi 26 novembre 20h00 au Cinéma Bonne Garde 20 Rue Frère Louis, 44200 Nantes (entrée 5 euros)
« Après l'ombre » film de Stéphane MERCURIO suivi d'un échange avec les associations du Collectif Prison 44

Contact : VIGIE Claudie, référente Collectif Prison44
E-mail : collectifprison44@gmail.com Tel : 07 50 28 89 82

Quelles prisons pour demain ?
L'Association Companio organise une Table ronde précédée de la projection d'un reportage de FR3 sur la ferme de Moyembrie ; **Jeudi 22 novembre à 19h, 1 place des Archives 69002-Lyon**

- Laurence Vichnievsky, député et rapporteur de la commission des lois
- Bernard Bolze, président de "*Prison Insider*"
- Laurent Théoleyre, directeur départemental des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Rhône.

L'objectif est triple :

- Sensibiliser le grand public aux souffrances de l'enfermement, de la privation de liberté/ incarcération, conçus comme mode fondamental de réponse à la délinquance,
- Montrer l'existence de solutions alternatives à la prison, en l'illustrant par un documentaire tourné dans une "prison ouverte" en France - la ferme de Moyembrie - et l'évocation des "options ouvertes" retenues dans d'autres pays,
- faire le point sur l'évolution en cours de la politique pénale, à partir du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, en cours de discussion.

La table ronde sera suivie d'un débat avec la salle, permettant ainsi des échanges sur la place de la société civile - et notamment celle des associations - dans l'exercice de ces fonctions régaliennes de l'Etat.
Entrée Libre

Contact : Théoleyre Marie-Odile, présidente
E-mail : modilyon@yahoo.fr Tél : 06.10.28.34.89 www.companio.fr

---

Projection A l'air libre : **Jeudi 25 novembre à 20h, *Chez Mimir* - 18 Rue Prechter, 67000 Strasbourg**

L'Association j'veux m'en sortir organise un ciné-débat autour du film *« A l'air libre »* dans le cadre des 25ème Journées Nationales Prison.

Contact : Mounir Diari, président
E-mail : mounir_bladi@hotmail.com Tél : 06.40.32.99.86 http://strasbourg.curieux.net/agenda

Bienvenue aux nouvelles associations adhérentes

Auxilia

AUXILIA, association laïque et apolitique, aide à la réinsertion et à la réadaptation sociale et professionnelle des personnes adultes en difficulté (détenus, personnes en situation de handicap, chômeurs longue durée, femmes isolées), par des actions appropriées d'accompagnement dans les domaines de l'hébergement, de la formation et de l'enseignement.

7-9 Rue des Haras
92000 Nanterre
www.asso-auxilia.fr
Tél : 01.80.42.02.77

Association du Contrôle Judiciaire des Hauts-de-Seine (A.C.J 92)

L'association a pour objet de réaliser et de suivre l'exécution des mesures ordonnées par les juges, en matière pénale, avant le jugement au fond de l'affaire ; ces mesures dites pré-sentencielles sont :

- les contrôles judiciaires
- les enquêtes sociales rapides
- les enquêtes de personnalité.

Tribunal de Grande Instance : 179-191, avenue Joliot Curie - 92020 NANTERRE CEDEX
Tél : 01.40.97.12.11

Focus sur l'association Auxilia

Entretien avec Bérangère Eldin, directrice-adjointe d'Auxilia

1) Quelle est l'action principale d'Auxilia en lien avec l'incarcération?

Depuis 1959, Auxilia intervient en direction des personnes incarcérées à travers un enseignement par correspondance individualisé et ce, grâce à l'appui de plusieurs centaines de formateurs bénévoles.. Elle intervient également en présentiel dans plusieurs établissements pénitentiaires grâce à quelques 90 correspondants de prison. Ces derniers font aussi le lien entre les personnes détenues et les formateurs à distance, afin d'adapter les exercices et vérifier que la personne détenue est en capacité de suivre la formation.

En 2017, près de 2000 détenu.es ont été accompagné.e.s et environ 15.000 courriers ont été échangés.

Les interventions auprès des personnes détenues sont personnalisées et adaptées par l'instauration d'un dialogue, selon le rythme de la personne détenue et de ses conditions de détention. Mais la relation qui existe entre le bénévole et la personne détenue va au-delà de la simple relation formation-apprenant, en témoigne une personne sortante de prison, récemment diplômé d'un DAEU option A : « *Ce n'est pas que des cours, c'est également une relation de confiance qui rapproche la formation d'un accompagnement personnalisé* ». L'action d'Auxilia est soumise à une simple adhésion avec une cotisation unique de 20€.

2) Qu'est ce que Auxilia peut apporter à la fédération et ses associations membres ?

Auxilia souhaite contribuer à une dynamique collective, apporter son expertise ainsi qu'une réflexion afin de dessiner des coopérations entre les acteurs pour rompre l'isolement des associations. Elle a également pour vocation de contribuer à des événements collectifs en direction des personnes incarcérées.

Avec le nouveau responsable national de l'enseignement de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), Auxilia a commencé une discussion pour la mise en place d'un dispositif de tutorat dans le cadre du Numérique En Détention (expérimentation « NED »). En effet, Auxilia cherche également à contribuer à la réflexion sur les enjeux du numérique et comment celui-ci peut constituer une ressource pour la formation des personnes détenues.

3) Quel sont vos projets pour l'avenir d'Auxilia (à court ou long terme) ?

Les défis ne manquent pas ! Susciter des coopérations avec d'autres acteurs et partenaires (éducation/formation, détention…), davantage valoriser les initiatives locales portés par les bénévoles Auxilia en région, répondre aux besoins des apprenants en situation d'illettrisme ou encore inscrire notre action dans le cadre de la lutte contre la récidive en contribuant à des actions de préparation à la sortie en partenariat avec d'autres associations…

Actualités de la FARAPEJ et de ses partenaires

Sur le front de la contrainte pénale

Au moment où la population carcérale française atteint un nouveau record (70.714 personnes détenues en France au 1er octobre 2018, pour 59.891 places, près de 15.000 personnes détenues en surnombre, 1.353 personnes dormant sur un matelas posé à même le sol et... 2.000 personnes détenues de plus qu'il y a un an), le parlement étudie le projet de loi de programmation pour la Justice pour 2019-2022. Le projet du gouvernement prévoit notamment d'abolir la contrainte pénale et de la remplacer par un sursis-probatoire qui est une version légèrement améliorée du sursi avec mise à l'épreuve (SME) mais où l'introduction de dispositions inspirées de la contrainte pénale n'est que très insatisfaisante.

Retour sur le colloque de Dès Maintenant le 22 septembre.

C'est dans ce contexte que Dès maintenant en Europe a organisé le 22 septembre un colloque au Sénat, avec le soutien de la FARAPEJ, intitulé ***« Sanctions pénales : Changer d'échelle - De la loi du 15 août 2014 au projet de loi de programmation et de réforme de la Justice »***. Il y aurait beaucoup à retenir des riches débats et des interventions d'avocats, magistrats, fonctionnaires pénitentiaires, d'universitaires et d'associations ainsi que de l'intervention spontanée de la directrice adjointe de l'Administration pénitentiaire, Mme Bérard. Citons simplement la conclusion de Pierre Pélissier: « *Que cherche-t-on avec une modification de l'échelle des peines ?*
Avant tout, c'est de faire que l'emprisonnement ne soit plus la peine de référence et qu'une nouvelle peine devienne cette référence. Pourquoi faut-il clarifier l'échelle des peines ? Tout simplement pour que nos concitoyens voient très clairement que l'emprisonnement n'est pas la panacée, que d'autres sanctions exécutées dans la communauté (au sens retenu par le Conseil de l'Europe) sont efficaces, pour que les magistrats et les avocats mais aussi les politiques ne fassent pas systématiquement référence à l'emprisonnement ». Lors du débat devant l'Assemblée nationale sur le projet qui allait aboutir à la loi du 10 août 2014, Christiane Taubira, le 3 juin 2014, déclarait (3 juin 2014 AN) : *« Il y aurait certes eu une logique à revoir l'architecture des peines, à l'aide d'un triptyque amende, contrainte pénale et prison ».*

Ainsi, au sujet du remplacement du SME par la contrainte pénale, Pierre Pélissier terminait son intervention en disant: *« La véritable mise en place de la contrainte pénale (peine de probation) en supprimant le SME aurait pour mérite de bousculer les habitudes et surtout imposerait une réflexion, déjà en partie menée par l'administration pénitentiaire, comme cela nous a été dit, sur le contenu que l'on veut donner à cette peine. Elle conduirait aussi à **ne plus faire de l'emprisonnement une référence incontournable**. Dire " je prononce une peine d'emprisonnement mais vous ne l'exécuterez pas si vous respectez quelques obligations » n'a pas le même sens que « je prononce une contrainte pénale (ou une peine de probation) avec tel objectif et tel contenu, dont il sera dressé le bilan et tiré les conséquences " ».*

L'agenda

16 novembre 2018 – Soirée de lancement des Journées Nationales Prison 2018 – Paris

19 au 25 novembre – Journées Nationales Prison – France

30 novembre – Colloque de la Fédération des relais enfants-parents à l'UNESCO

14 décembre – Rencontre sur la Justice restaurative avec Laurent Champagne (Canadien)

15 et 16 mars 2019 – Assemblée Générale de la FARAPEJ

Les chroniques

Chronique Côté Cour EDH – *http://www.farapej.fr/Dossiers/CoteEDH*

Chronique d'actualité prison-justice *http://www.farapej.fr/Documents/Chronique_Actu*

Mise à jour très prochainement des dernières chroniques.

Les formations

08 novembre – Les craintes de la personne détenue – Paris **(COMPLET)**

13 novembre – Le parcours de la personne détenue : de l'enquête à son issue (1ère séance) – Paris **(COMPLET)**

22 novembre – La commission de discipline, de l'infraction à la sanction – Paris **(LIBRE)**

27 novembre – Le parcours de la personne détenue : de la condamnation à la détention (2ème séance) – Paris **(COMPLET)**

06 décembre – Réalité des familles des personnes détenues – Paris **(LIBRE)**

11 décembre – Le parcours de la personne détenue : de la sortie à la réinsertion (3ème séance) – Paris **(COMPLET)**

En savoir plus : http://formation.farapej.fr/

Mobilisations autour du projet de loi de programmation

Dans l'optique d'interpeller députés et sénateurs et de leur faire part des inquiétudes que soulèvent ce projet loi sur la situation des personnes placées sous main de justice, un courrier signé par une vingtaine d'associations et syndicats, dont la FARAPEJ a adressé aux sénateurs puis aux députés.

Le Sénat vote la création d'une peine de probation autonome

Lors du passage du projet de loi devant le Sénat, celui-ci a modifié substantiellement le projet de loi, contre l'avis du gouvernement. Le Sénat a notamment introduit, aux articles 46 et 47 du projet de loi, **une peine de probation autonome de la prison**. Cette sanction remplacerait à la fois la contrainte pénale et le sursis avec mise à l'épreuve, allant dans le sens des propositions que portait la FARAPEJ depuis 2011 au sujet de la création d'une peine de contrainte pénale remplaçant le SME. Reste à savoir ce qu'il adviendra du texte lors de son passage à l'Assemblée nationale qui pourrait rétablir la rédaction du gouvernement: *faisons-nous entendre des députés!*

La FARAPEJ a rédigé un courrier à destination des parlementaires membres de la commission des lois. Ce courrier est consultable à l'adresse suivante : Lettre à la commission des lois

Enfants de personnes détenues et enfants incarcérés

Recommandation du Conseil de l'Europe "sur les enfants de détenus"

Le comité des ministres a adopté le 4 avril 2018 une recommandation sur les enfants de détenus. Ce texte de 9 pages, très lisible, se fonde sur les principes suivants :

- les **droits et l'intérêt supérieur des enfants** devraient primer dans toutes les questions les concernant, en gardant également à l'esprit que les enfants dont les parents sont incarcérés n'ont commis aucune infraction et ne devraient pas être traités comme s'ils étaient en conflit avec la loi du fait des actes commis ou réputés avoir été commis par leurs parents ;
- il est garanti à tous les enfants, sans discrimination et indépendamment du statut juridique de leurs parents, **la jouissance de l'ensemble des droits consacrés par la Convention des Nations Unies** relative aux droits de l'enfant, notamment le droit à la protection de leur intérêt supérieur, le droit au développement, le droit au respect de leur opinion et le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec leurs parents ;
- il est nécessaire de **protéger le droit (et le besoin) de l'enfant** d'avoir une relation affective et continue avec son parent incarcéré, qui a le droit et le devoir d'exercer son rôle parental et de favoriser les expériences positives de ses enfants ;
- il convient de **soutenir les enfants, la famille, la relation enfant-parent** et le rôle du parent détenu dans cette relation avant, pendant et après la détention. Toutes les interventions et les mesures visant à soutenir les enfants dont un parent est incarcéré et leur relation avec celui-ci devraient veiller à ne pas créer de stigmatisation ni de discrimination à l'égard de ces enfants ;
- **la sensibilisation, le changement culturel et l'intégration sociale** sont nécessaires pour surmonter les préjugés et la discrimination découlant de l'incarcération d'un parent."

La recommandation est accessible à:
https://rm.coe.int/recommandation-cm-rec-2018-5-concernant-les-enfants-de-detenus-fra/16807b343b

Les recommandations de l'UFRAMA

À l'occasion de ses rencontres nationales d'octobre 2018, l'UFRAMA a adopté ses recommandations 2018 que nous vous invitons à consulter à:
http://www.uframa.org/docs/rub21ssr3/calb1637RECOMMANDATIONS_2018_pdf.pdf

Balayant l'ensemble des thématiques liées aux problématiques proches de personnes détenues lors de leurs visites aux parloirs, elles abordent notamment la question de l'exercice de la parentalité et des visites des enfants à leur parent incarcéré.

Colloque du FREP le 30 novembre à l'UNESCO

Le 30 novembre, la Fédération des Relais Enfants-Parents organise un colloque sur l'impact de l'incarcération sur les relations parents-enfants où la fédération sera présente. L'inscription est gratuite mais obligatoire: https://www.weezevent.com/l-impact-de-l-incarceration-sur-les-relations-enfants-parents-2
Le programme est accessible à: http://testdso2.ovh/wp-content/uploads/2018/10/PROGRAME-UNESCO-30-novembre-V-Définitive.pdf

Côté Cour EDH, du côté des enfants détenus

Les deux dernières chroniques de Jean-Manuel Larralde, du printemps dernier traitent quant à elles des enfants incarcérées

- Avril 2018: La Cour rappelle ses exigences en matière de visites familiales aux mineurs en détention
- Mars 2018 : Le placement en détention d'un mineur... ou d'un journaliste constitue une mesure grave qui doit rester exceptionnelle

La publication de la chronique d'avril 2018 a pris un retard anormal du fait des changements de l'équipe permanente à la fédération et une vacance de poste salarié: nous présentons nos plus sincères excuses à l'auteur pour ce retard!

Projets associatifs et partenariat associatif avec l'administration pénitentiaire

Sortie du n° 109 de notre revue Prison-Justice

Le 109ème numéro de la revue Prison-Justice de la FARAPEJ est dès à présent disponible. Dans la partie **Réflexion**, vous trouverez un dossier sur les fondements de la justice pénale. La partie **Action** propose quant à elle un dossier intitulé ; « *Faire vivre le projet associatif : avec quels acteurs ?* ».

Pour toute commande envoyez un mail à farapej@farapej.fr

Des associations nationales conventionnées avec la direction de l'administration pénitentiaire s'inquiètent de la situation du Genepi et des évolutions du partenariat associatif

Une dizaine d'associations conventionnées au niveau national avec la DAP ont écrit un courrier au directeur de l'AP, Stéphane Bredin, le 30 octobre pour lui faire part de leur « *surprise, incompréhension et inquiétude* » que suscite la décision unilatérale de la DAP de ne pas renouveler la convention nationale du Genepi. Ces associations demandent à rencontrer le directeur de l'AP, considérant « *est encore temps d'une telle relecture collective* » et indiquant avoir « *le profond désir d'être constructifs et de contribuer, de [leur] place, à faire émerger une solution pour éviter ce gâchis.* »
Ce courrier est accessible sur le site de la fédération:
http://www.farapej.fr/Documents/Divers/courrier_DAP-Genepi_30-10-2018.pdf

Partenariat avec Chantiers-Passerelles

La FARAPEJ est partenaire de Chantiers-Passerelles sur une expérimentation d'accompagnement de projets en Rhône Alpes. **Nous relançons l'appel à candidature à faire suivre à vos contacts:**

Vous développez un projet qui répond à un besoin social dans le champ de la justice (réinsertion des personnes condamnées, amélioration des conditions de vie en prison, développement des alternatives à la prison, prévention de la récidive ou sensibilisation des citoyens) ? Vous souhaitez vous faire accompagner gratuitement ?

@Ronalpia vous épaule pour vous lancer : structuration de votre projet, de sa faisabilité, de sa gouvernance et de son modèle économique.
@Chantiers Passerelles, la Fédération Citoyens & Justice et la Farapej vous apportent un appui sectoriel : intégration dans l'écosystème justice, mises en réseau qualifiées, intégration dans une communauté dédiée.

Déposez votre candidature en ligne jusqu'au 30 novembre, pour être accompagné à Lyon, à Grenoble, à Saint-Étienne ou dans l'Ain !
Vous êtes sur un autre territoire ? Contactez Chantiers-Passerelles pour plus d'informations : contact@chantiers-passerelles.fr

Evènements culturels

Exposition « Au-delà des murs »

L'association Art et Prison France organise à la Mairie du 3e une exposition internationale d'art créé en prison. Celle-ci présentera la collection de l'association allemande Art and Prison.
Lien vers l'évènement : https://art-et-prison.fr/agenda

Prisons du Monde: Les enseignements de la prison américaine

Un compte-rendu détaillé de la rencontre du 28 septembre est disponible sur le site internet à: http://www.farapej.fr/Dossiers/Prisons-du-Monde/2018-09-28-Dreisinger.pdf

Le 28 septembre, la FARAPEJ organisait une soirée à l'occasion de la venue à Paris de **Baz Dreisinger**, universitaire new-yorkaise à la City University of New York (CUNY) et auteure, il y a un peu plus d'un an, d'un livre intitulé *Incarceration nations: A Journey to Justice in Prisons Around the World, qui dirige le programme* "Prison-to-College pipeline" et travaille au développement d'un réseau international *Incarceration Nations*. C'est grâce au partenariat de la FARAPEJ avec Prison Insider que la fédération a été mise en contact avec Mme Dreisinger. La rencontre s'est déroulée en anglais, les participants pouvant poser leurs questions en français.

Lors de cette soirée, Mme Dreisinger a parlé du système pénal et pénitentiaire américain, de ses principales caractéristiques et de ses évolutions, et le **Prison-to-College Pipeline**. Elle a d'abord signalé un changement récent dans la perception de la prison aux États-Unis et des effets de l'incarcération de masse (actuellement, plus de deux millions de personnes sont incarcérées aux États-Unis). Elle a ensuite développé certaines spécificités du système pénitentiaire américain:

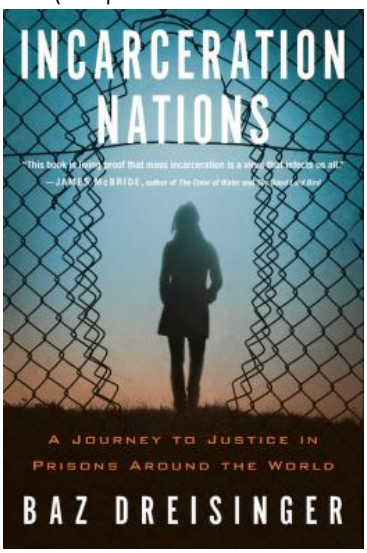

- Organisation en prisons fédérales et des prisons dépendantes des États (un peu moins de 200.000 personnes étant détenues dans les prisons fédérales).
- Le système des cautions (bails) pose de gros problème, et est sujet d'un débat actuel aux USA: Californie et New Jersey ont interdit les cautions.
- CUNY a développé un programme d'enseignement en prison, le prison-to-college pipeline, où des professeurs et des enseignants vont enseigner en prison. Les personnes détenues participants sont toutes à moins de 5 ans de la sortie et obtiennent leur diplôme à leur sortie. Une particularité du programme est d'être véritablement conçu comme un pipeline et de contrer le fait que souvent, les choses qui se font à l'intérieur ne se poursuivent pas à sa sortie: tout ce qui débute à l'intérieur se poursuit à l'extérieur.
- L'incarcération aux USA entraîne généralement une perte des droits civiques qui peut se poursuivre après la libération : environ 6 millions de personnes n'ont pas pu voter lors des dernières élections. Deux États seulement autorisent les personnes détenues à voter.

- La problématique ethnique est également très présente dans la problématique carcérale américaine, notamment sur le sujet des droits civiques mais bien au-delà.
- Les difficultés de réinsertion, notamment professionnelle, ont également été évoquées, comme des freins au retour à l'emploi.

Organisation du siège

Depuis le printemps, de nombreux changements dans l'équipe salariée de la FARAPEJ, à présent reconstituée:

Sébastien Montémont, a été recruté au poste de chargé de formation en juin 2018. Outre la mise en œuvre des formations de la fédération, Sébastien est également chargé de missions d'animation réseau ainsi que de facturation et appui à la comptabilité en lien avec le trésorier et le comptable. Sébastien est également spécialisé sur la mise en œuvre logistique des événements de la FARAPEJ.
Gaël Rabiers du Villars a été recruté à la mi-octobre 2018 comme chargé de mission. Les principales missions de Gaël portent sur la réflexion, l'appui aux associations pour les JNP et la sensibilisation du public, les publications de la fédération ainsi que la levée de fonds en lien avec le trésorier et le pôle finance.

Chacun d'entre eux est chargé d'appuyer les pôles de la fédération, le conseil d'administration et le bureau sur les champs relevant de leurs missions. Vous pouvez prendre contact avec les salariés de la FARAPEJ pour toute demande liée à vos structures ou votre engagement bénévole par téléphone ou courriel.

Dons

En cette fin d'année, la FARAPEJ a besoin de votre soutien et de vos dons pour poursuivre ses actions et es développer! Les dons à la FARAPEJ ouvrent droit à une réduction fiscale: 66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 100€ vous coûtera-t-il 34€ après déduction fiscale.

Pour donner, deux solutions très simples: aller sur la plateforme de don en ligne de la fédération: http://donnerenligne.fr/farapej (gérée par Helloasso) ou remplir le formulaire ci-dessous et nous adresser un règlement par chèque.
Les dons à la FARAPEJ ouvrent droit à une réduction fiscale. 66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable : un don de 100€ vous coûtera 34€ après déduction fiscale.

✂----------

☐ Je fais un don de _____€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ

NOM et prénom : _____

Adresse :_____

Code postal : _____ _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Commune :

Le cas échéant, association et fonction : _____

Vous pouvez aussi faire un don en ligne à partir de notre site internet

☐ Je souhaite recevoir la ***lettre d'actualité de la FARAPEJ***

Bulletin à remplir puis à envoyer, accompagné de votre règlement *(à l'ordre de la FARAPEJ)*
FARAPEJ – 22 rue Neuve des Boulets – 75011 Paris